



Ville d'Esch-sur-Alzette

Avenant à la convention du 11 juin 2011 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Escher Volleyball Club asbl

Vu la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Escher Volleyball Club asbl » dans le cadre de l'organisation du « Luxembourg Beach Open » signée en date du 11 juin 2011 à Esch-sur-Alzette aux termes de laquelle la Ville s'engage à payer la somme de € 3.000,00 pour la participation aux frais de l'organisation dudit évènement,

il est convenu dans ce cadre entre

l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre
Monsieur Martin KOX, échevin
Monsieur André ZWALLY, échevin
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin
Madame Mandy RAGNI, échevine,

d'une part et

l'association sans but lucratif sportive « Escher Volleyball club asbl », établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F2528, représentée par :

Monsieur Paul CLAUS, président, et
Monsieur Raoul WOLF, trésorier,

d'autre part

que la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer la somme supplémentaire de € 4.000,00 pour l'organisation du « Luxembourg Beach Open », ayant lieu pendant trois jours au lieu de deux, à savoir pendant la période du 24 au 26 juillet 2020, soit au total € 7.000.00 pour l'année en cours.

Le présent avenant n'a d'effet que pour le « Luxembourg Beach Open » de l'année 2020, et ne pourra en aucun cas être reconduit tacitement.

Fait à Esch-sur-Alzette en quatre exemplaires, le 2020

Ville d'Esch-sur-Alzette

Escher Volleyball Club Asbl,

Georges MISCHO, Bourgmestre

Paul CLAUS, Président

Martin KOX, Echevin

Raoul WOLF, Trésorier

André ZWALLY, Echevin

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

Mandy RAGNI, Echevine